



La Fédération des
Industries Mécaniques



INDUSTRIES MÉCANIQUES

Résultats 2015 et perspectives 2016

Conférence de Presse – 10 mars 2016



CONTACTS :

Isabelle Douvry

Tél. : 01 47 17 60 30 • idouvry@fimeca.org

Anne Gleyze

Tél. : 01 47 17 60 29 • agleyze@fimeca.org

39-41, rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie
92038 Paris La Défense cedex

www.fim.net

SOMMAIRE

Résultats 2015 et perspectives 2016 des industries mécaniques	3-10
---	------

Focus :

- Résultats de l'enquête réalisée en février 2016 sur la mesure du suramortissement auprès des entreprises mécaniciennes.....	11-12
- Statistiques régionales.....	13-14

Industrie du Futur :

« Notre leitmotiv : investir ou mourir »	15-16
<i>Daniel-Lilian Matthey, Directeur général de Magafor (fabricant d'outils coupants de précision)</i>	

« L'implication de la FIM dans le programme Industrie du Futur »	17-18
<i>Jérôme Frantz, Président de la FIM (Fédération des Industries Mécaniques)</i>	

« Industrie du Futur - déploiement en régions : aller vers des projets qui structurent les territoires »	19-20
<i>Daniel Richet, Directeur du développement régional et international du Cetim (Centre Technique des Industries Mécaniques)</i>	

2016 - Les priorités d'action de la FIM.....	21-25
--	-------

Annexes

- Communiqués de presse FIM	26-34	
<i>La Fédération des Industries Mécaniques dévoile son guide pratique pour l'Usine du Futur</i>		26
<i>Mondial des métiers 2016 : choisir la mécanique, c'est miser sur le futur.....</i>		28
<i>Fédérer, accélérer, et transformer l'industrie française..</i>		
<i>L'Alliance Industrie du Futur livre ses premiers résultats opérationnels.....</i>		29
<i>La Fédération des Industries Mécaniques favorable au prolongement du dispositif fiscal du suramortissement</i>		33
<i>Semaine de l'Industrie 2016 : les industries mécaniques à la rencontre des jeunes.....</i>		34
- Tableaux / Graphiques.....	36-37	
<i>Annexe 1 : Évolution des facturations des industries mécaniques par secteurs</i>		36
<i>Annexe 2 : Évolution annuelle de la production 2014-2015 - Perspectives 2016 secteurs « Transformation des métaux » et « Équipement mécanique »</i>		37

INDUSTRIES MÉCANIQUES

RÉSULTATS 2015 - PERSPECTIVES 2016

L'ACTIVITÉ DES INDUSTRIES MÉCANIQUES POURSUIT SA LÉGÈRE PROGRESSION EN 2015

Les Industries Mécaniques : chiffres clés 2015

- 30 200 entreprises*
- 121,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 48,3 milliards d'euros à l'export
- 629 000 salariés
- 6^{ème} rang mondial
- 95 % de TPE et de PME

Les industries mécaniques⁽¹⁾ enregistrent un chiffre d'affaires de 121,8 milliards d'euros, en progression par rapport à 2014 (+ 1,2 %).

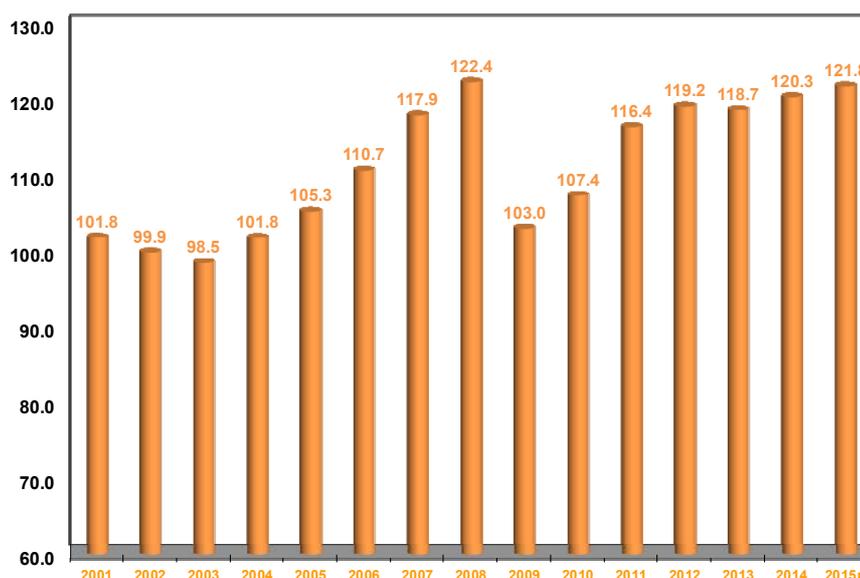
Ces chiffres intègrent pour la première fois les chiffres de la Fédération Forge Fonderie. A périmètre comparable, la progression serait de 1,3 %.

Après un premier semestre faible, dû principalement à un recul de leur activité à l'international, les industries mécaniques françaises ont vu leurs prises de commandes s'améliorer notamment au 4^{ème} trimestre grâce à l'effet du suramortissement⁽²⁾. Cette amélioration globale de l'activité a été enregistrée tant en France, qu'à l'international.

Le marché intérieur a enregistré une faible progression de 0,5 % sur l'année.

Les industries mécaniques ont connu en 2015 des évolutions différenciées en fonction des secteurs clients. Les secteurs liés à la construction et à l'agriculture ont souffert particulièrement en France mais aussi à l'international. A contrario, les filières aéronautique et automobile ont été particulièrement dynamiques. D'une manière générale, les entreprises ont souhaité augmenter leur productivité en améliorant leur outil de production (même si les taux d'utilisation des capacités de production sont restés en deçà de leur niveau de longue période, autour de 80 %).

INDUSTRIES MÉCANIQUES - FACTURATIONS TOTALES 2015 en milliards d'euros

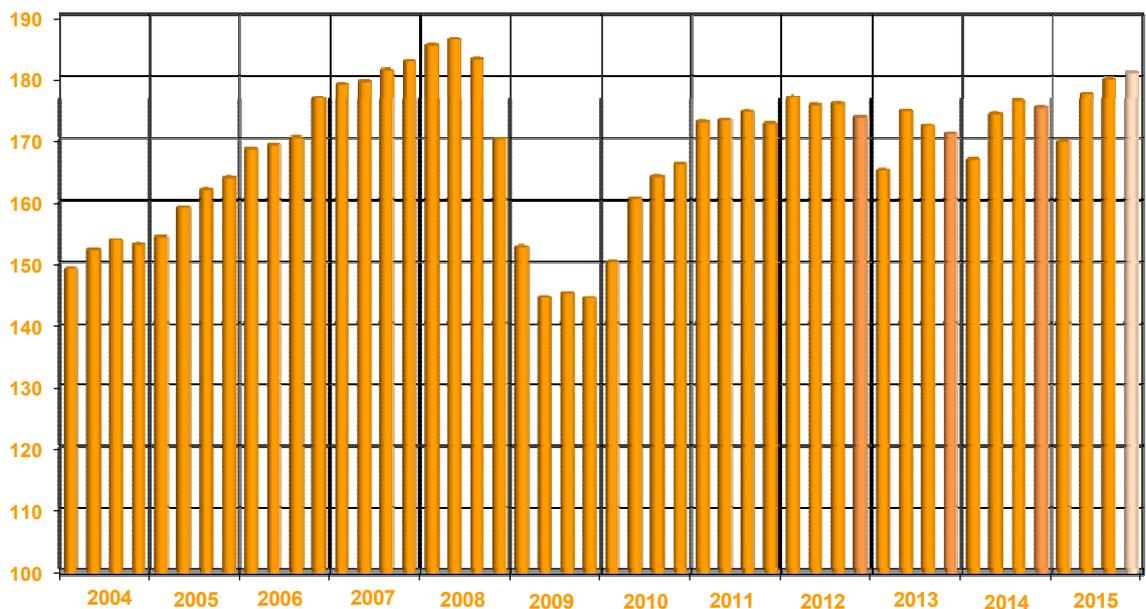


Sources : INSEE-FIM - 30 221 entreprises de plus de un salarié - (p) provisoires - y compris fonderie

⁽¹⁾ 30 221 entreprises de 1 salarié ou plus (y compris fonderie) - source FIM

⁽²⁾ une enquête a été réalisée auprès des mécaniciens sur les effets de ce dispositif (voir page 11 de ce dossier)

INDUSTRIES MÉCANIQUES - ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS 2015 indices en volume - cvs - 100 en 1995



La mécanique française reste au 6^{ème} rang mondial derrière la Chine, les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et l'Italie.

Il est à noter que les cinq premières économies mécaniciennes européennes représentent autant que l'économie mécanicienne américaine ou japonaise.

À l'international, les entreprises mécaniciennes ont progressé de 2,1 % à 48,3 milliards d'euros par rapport à 2014.

FOCUS SUR LES EXPORTATIONS MÉCANIENNES

Les ventes à destination des 28 pays de l'Union européenne représentent aujourd'hui près de 55 % des exportations des industries mécaniques soit une progression de 3,6 % sur 2015. Ceci s'explique d'une part par le dynamisme du Royaume-Uni mais aussi par une nette amélioration des pays d'Europe du Sud notamment l'Espagne (+ 12 %). L'Allemagne restant bien entendu le premier client des industries mécaniques françaises avec 15 % du total des exportations.

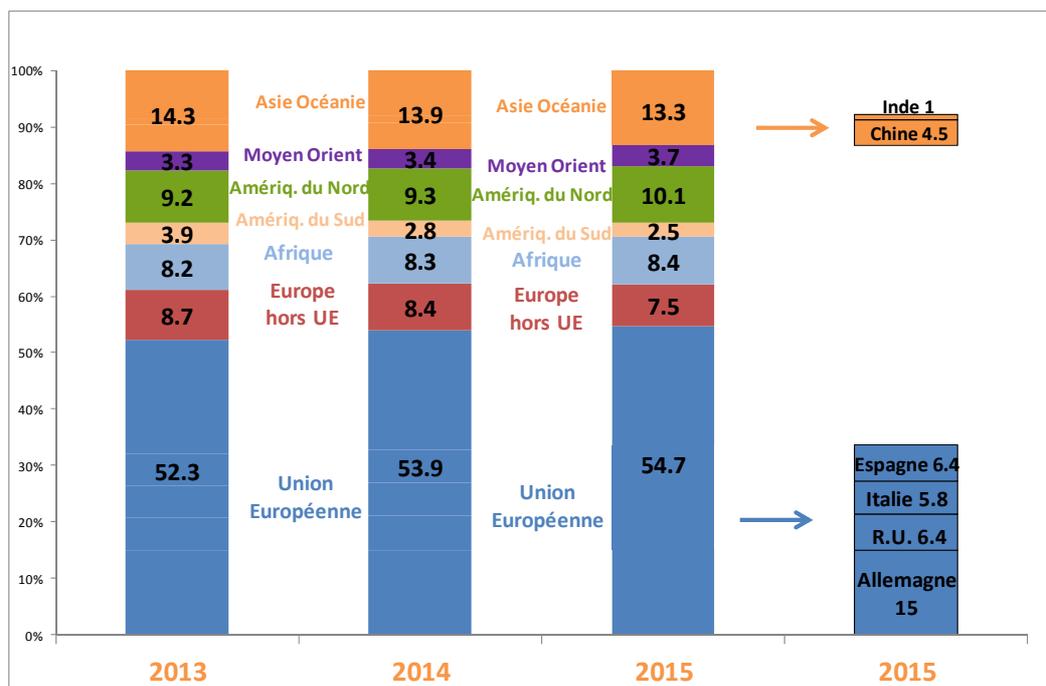
Par contre, les exportations hors UE continuent de fléchir. Elles ne représentent plus que 7,5 % du total (8,14 % en 2014) en lien avec l'effondrement du marché russe mais aussi l'affaiblissement de la Turquie.

De même, l'Amérique du Sud est en fort recul, pénalisée par le Brésil.

De ce fait, les autres zones géographiques progressent que ce soit l'Amérique du Nord (États-Unis), le Moyen-Orient ou l'Afrique.

La zone Asie-Océanie poursuit sa décélération compte tenu des difficultés chinoises.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS 2015 EN %



ÉVOLUTIONS SECTORIELLES

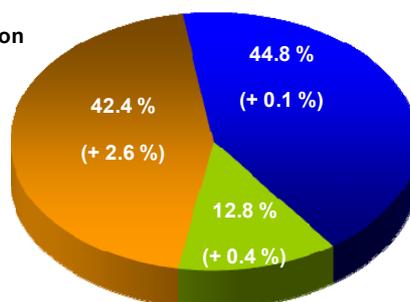
La transformation des métaux à laquelle est intégrée la fonderie progresse de 0,1 % sur 2015 avec des sous-secteurs globalement en retrait, à l'exception de la sous-traitance, lié à la bonne santé de ses secteurs clients.

GRANDS DOMAINES D'ACTIVITÉ DE LA MÉCANIQUE RÉPARTITION DES FACTURATIONS 2015 EN %^(*) (variations 2015/2014 en %)^(*)

EQUIPEMENT :

Machines, système de production composants

entreprises : 9 299
effectifs : 227 731
facturations : 51.6 Mrds €



TRANSFORMATION & FONDERIE:

Sous-traitance, outillages articles de ménages

entreprises : 16 155
effectifs : 335 413
facturations : 54.6 Mrds €

(*) Estimations

PRECISION :

Optique, santé, instruments de mesure

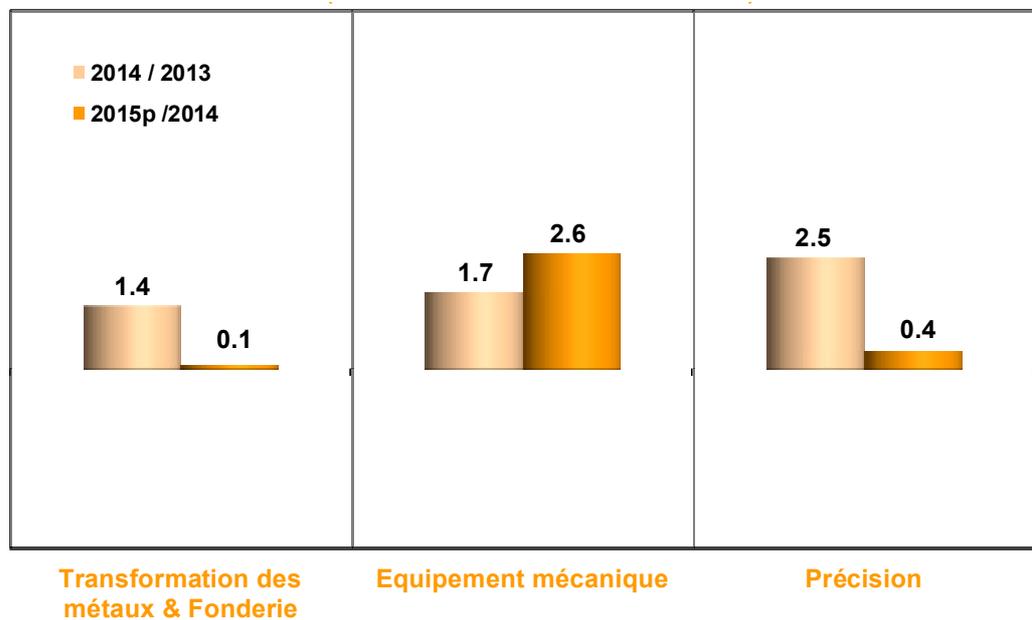
entreprises : 4 766
effectifs : 66 363
facturations : 15.6 Mrds €

L'équipement mécanique a progressé de + 2,6 % par rapport à 2014 après une progression de 1,7 % l'année précédente. Ceci étant, le contraste est saisissant entre le machinisme agricole à - 7,2 % et les machines-outils et machines d'usage général (progression supérieure à 7 %).

Cette progression importante est à relier à la poursuite de la modernisation de l'outil de production des différents secteurs clients dont celui de la mécanique.

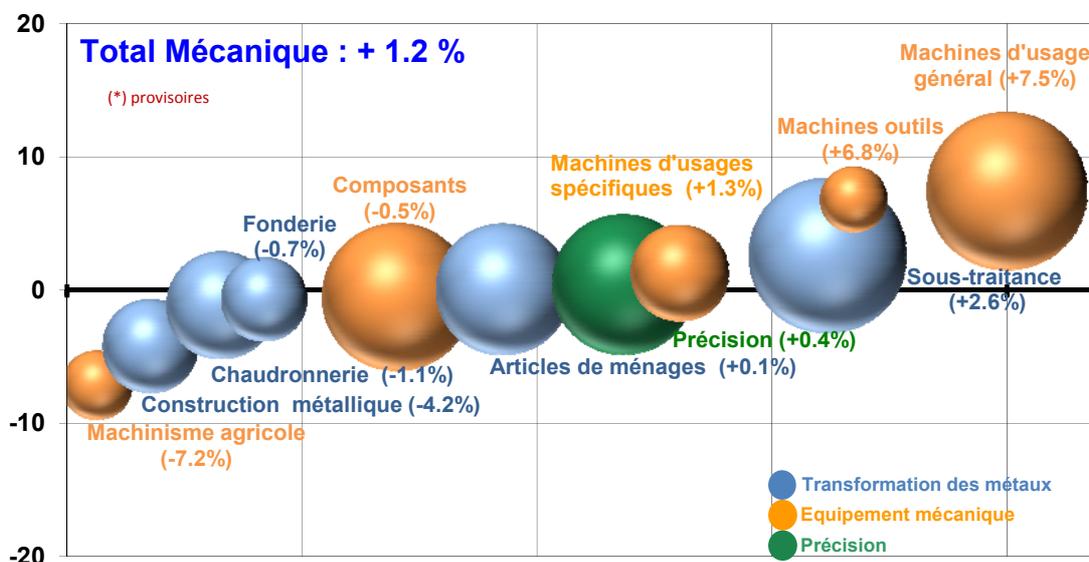
La précision a connu une année en faible progression (0,4 %). Il faut néanmoins souligner qu'elle a connu une croissance élevée les années précédentes.

INDUSTRIES MÉCANIQUES : FACTURATIONS TOTALES 2015 (variations annuelles en valeur et en %)



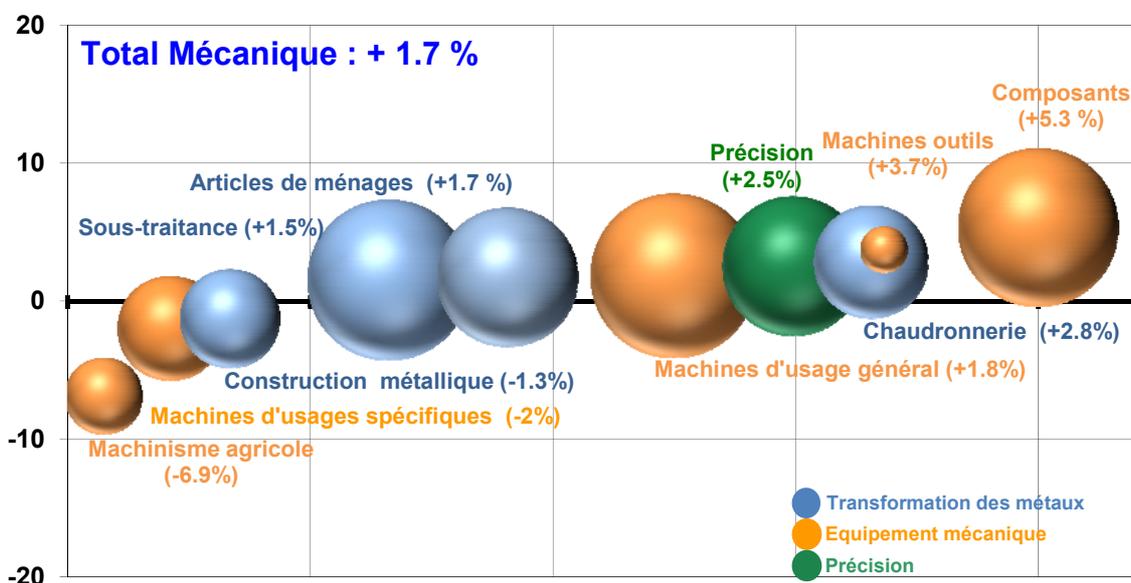
(p) provisoires

FACTURATIONS 12 MOIS 2015(*)
(cumul 12 mois 2015 / 12 mois 2014 en %)



Chaque branche est représentée par une sphère. La taille de chaque sphère correspond aux facturations de la branche en % du total de la mécanique. Les branches sont rangées par ordre croissant des variations des facturations 2015/2014. Les facturations cumulées se trouvent en abscisse et les évolutions en ordonnée.

FACTURATIONS 12 MOIS 2014
(cumul 12 mois 2014 / 12 mois 2013 en %)



Chaque branche est représentée par une sphère. La taille de chaque sphère correspond aux facturations de la branche en % du total de la mécanique. Les branches sont rangées par ordre croissant des variations des facturations 2014/2013. Les facturations cumulées se trouvent en abscisse et les évolutions en ordonnée.

Voir également tableau « Évolution des facturations des industries mécaniques par secteurs » en Annexe 1 page 36.

EFFECTIFS

Les effectifs des industries mécaniques, premier employeur industriel de France, ont diminué en 2015 de 1,7 % et passent de 640 400^(*) à 629 000 salariés (environ 21 % de l'emploi industriel).

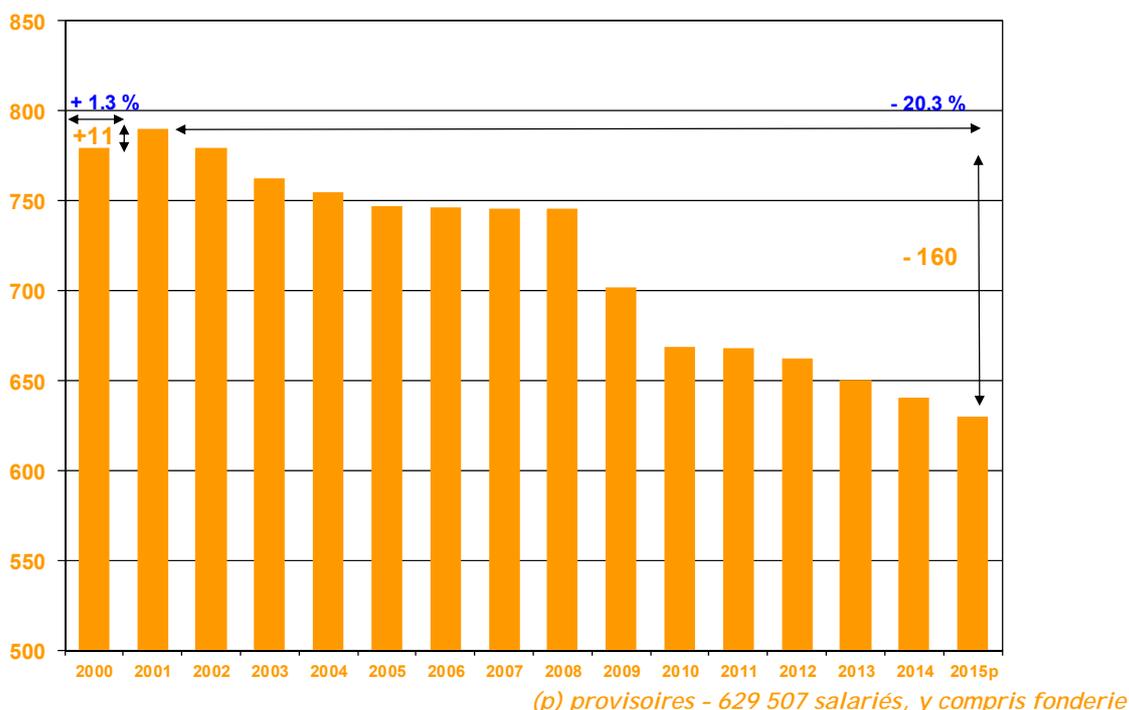
Compte tenu d'un manque de visibilité des entreprises mécaniciennes sur leurs carnets de commandes en France mais de manière plus générale dans le monde (tensions géopolitiques, guerre des monnaies, baisse des prix des matières premières...), les entreprises ont tendance, lorsqu'elles ont une légère visibilité, à favoriser intérim et CDD plutôt que CDI.

Par ailleurs, un certain nombre de groupes internationaux ont également décidé pour des raisons stratégiques de se désengager du site France. Ces retraits n'ont pas été complètement compensés par l'arrivée d'investissements directs étrangers.

La priorité aujourd'hui est à la modernisation de l'outil industriel. Si l'on souhaite construire l'Usine du Futur, il faut dès maintenant favoriser les investissements des entreprises et permettre la qualification et la formation des personnes qui vont piloter et travailler dans ces usines.

Ceci étant, les entreprises mécaniciennes, du fait de la pyramide des âges et de l'évolution technologique (automatisation, robotisation, nanotechnologies), auront besoin de recruter du personnel qualifié. Entre 40 et 50 000 emplois seront à pourvoir chaque année d'ici 2025.

INDUSTRIES MÉCANIQUES : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS 2015 milliers de salariés



(*) effectifs intégrant les chiffres de la forge/fonderie

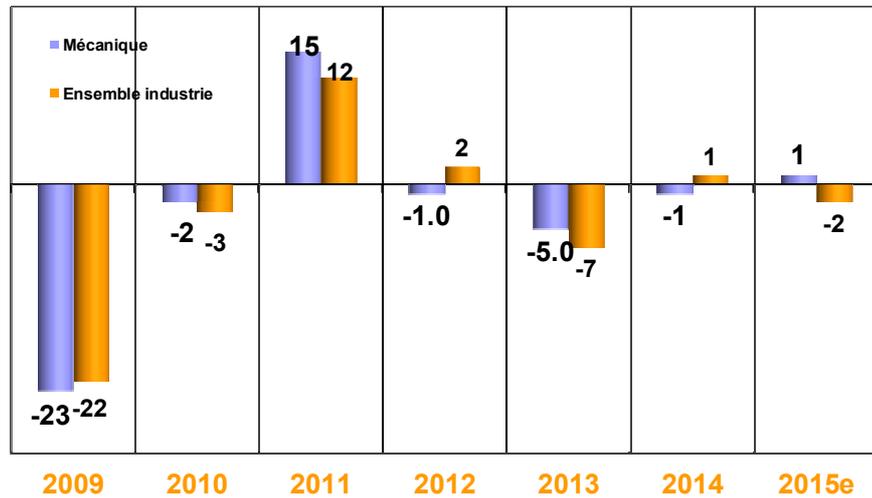
L'INVESTISSEMENT EN PROGRESSION EN 2015

Après plusieurs années de recul (2012-13-14), 2015 a connu une légère reprise de l'investissement (1 %).

Si le début d'année est resté relativement en retrait par rapport aux prévisions initiales, il est à noter que la mesure du suramortissement, annoncée en avril dernier mais réellement mise en place dans le cadre de la loi Macron en août, a commencé à porter ses fruits au 4^{ème} trimestre. Il est donc probable que 2016 bénéficiera des effets de cette mesure.

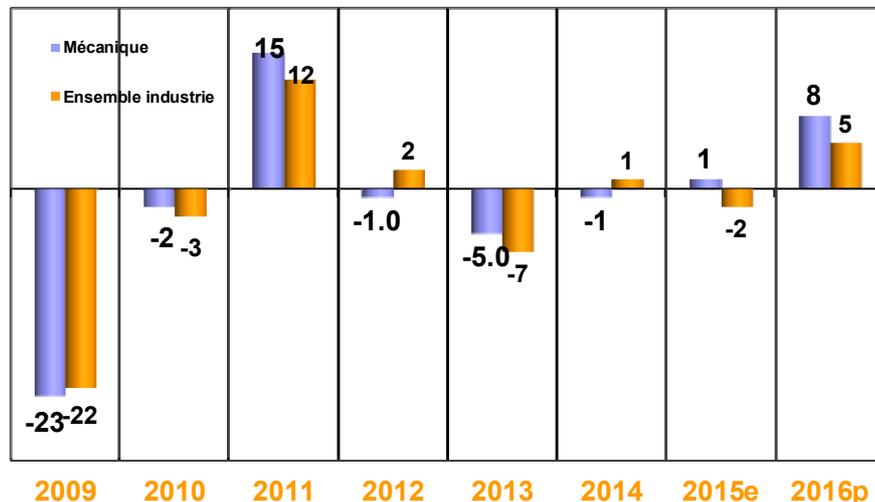
Les prévisions révisées en tout début d'année laissent augurer d'un investissement dans la mécanique de + 8 % (il est évident que la prolongation du suramortissement permettra de consolider cette prévision).

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN FRANCE EN 2015 (variations en valeur et en %)



Source INSEE-FIM - (e) estimations

PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS EN FRANCE EN 2016 (variations en valeur et en %)



Source INSEE-FIM - (p) provisoires

2016 - POURSUITE D'UNE CROISSANCE MODÉRÉE

Plusieurs éléments plaident en faveur d'une croissance dans la mécanique : une parité de l'Euro par rapport aux monnaies favorable (dont le dollar et les monnaies accrochées au Dollar, Yuan), un cours du baril très bas, les cours des principales matières premières (minerais de fer, zinc, cuivre...) toujours favorables. La FIM envisage une progression du chiffre d'affaires de 1,5 % en 2016.

Il est probable que le secteur des équipements mécaniques bénéficiera une nouvelle fois d'une progression plus dynamique que celle de la transformation des métaux. L'activité des secteurs clients devrait quant à elle connaître une légère amélioration notamment celle de la construction.

Au niveau européen, compte tenu du ralentissement de la mécanique allemande, elle-même liée à son principal secteur client qu'est la Chine, la prévision initiale de l'activité des industries mécaniques européennes tourne autour de 1 % en 2016.

Voir Annexe 2 « Evolution annuelle de la production 2014/2015 - Perspectives 2016 secteurs « Transformation des métaux » et « Équipement mécanique » » en page 37

FOCUS

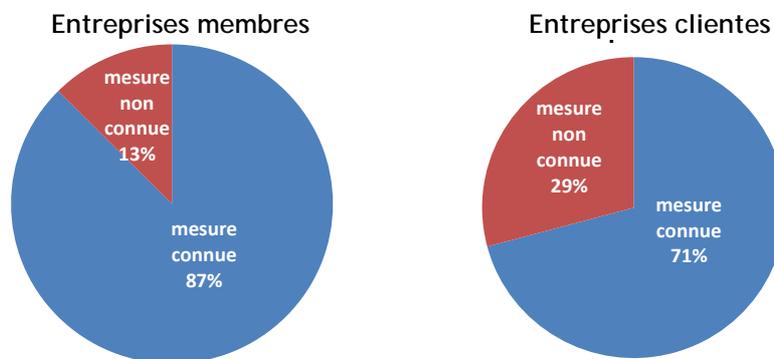
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE EN FÉVRIER 2016 SUR LA MESURE DU SURAMORTISSEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES MÉCANICIENNES

Le gouvernement a annoncé la mise en place d'une mesure de « suramortissement » de 40 % de la valeur des investissements en installations et outillage industriels. Les projets éligibles sont les investissements réalisés entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016.

La Fédération des Industries Mécaniques a réalisé un sondage auprès de ses professions et entreprises membres pour connaître les impacts de cette mesure sur l'évolution des investissements et de l'emploi dans le secteur de la mécanique.

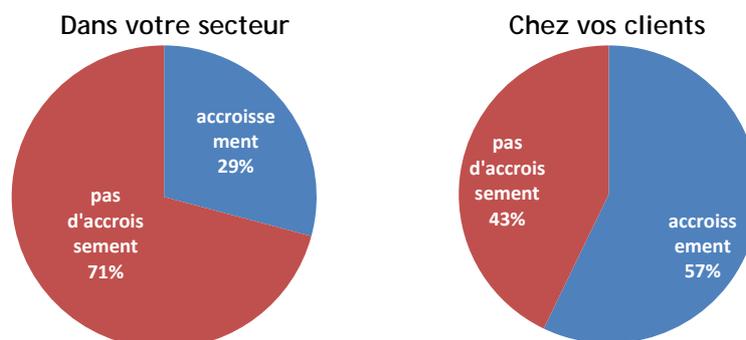
123 entreprises ont participé à ce sondage. L'échantillon est composé à la fois de grands groupes et de PME.

Cette mesure est bien connue des entreprises



La mesure de suramortissement est très bien connue des entreprises mécaniciennes. Si neuf entreprises sur dix connaissent cette mesure dans le secteur de la mécanique, le rapport est seulement de sept entreprises sur dix pour les secteurs clients. Trois entreprises clientes sur dix ne connaissent pas cette mesure selon le sondage.

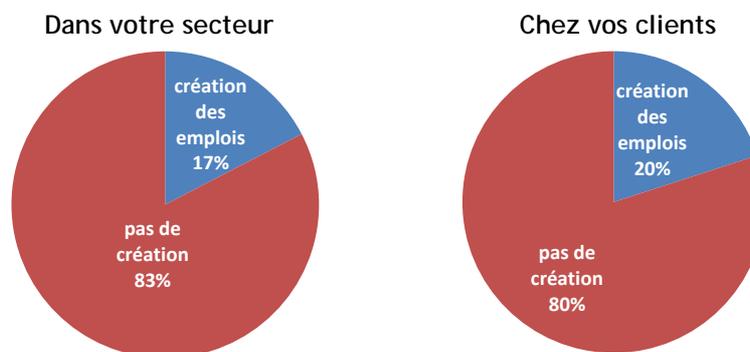
Accroissement des investissements lié à cette mesure



Cette mesure a conduit à un accroissement des investissements beaucoup plus important chez les clients qu'au sein des industries mécaniques elles-mêmes. Trois entreprises mécaniciennes sur dix ont augmenté leurs investissements du fait de cette mesure alors que six entreprises clientes sur dix ont signalé une progression de leur investissement.

En l'absence de cette mesure, l'évolution prévue des investissements est de + 1 % alors qu'avec cette mesure, la hausse des dépenses d'investissement atteint en moyenne + 10,3 %, soit un différentiel de 9 points (les réponses individuelles des entreprises varient entre + 4 % et + 20 %).

Moindre création d'emplois au niveau global



L'impact de cette mesure au niveau de l'emploi est limité pour l'ensemble de l'échantillon. Seulement une entreprise sur cinq a signalé une création d'emploi liée à cette mesure. Cette proportion est valable à la fois au sein des professions mécaniciennes et chez les clients.

Par ailleurs, le total du nombre d'emplois créés obtenu au niveau de l'échantillon global n'est pas significatif (une seule entreprise a pu répondre à cette question). Cette situation s'explique probablement par la difficulté des fournisseurs (entreprises mécaniciennes) à quantifier les emplois créés chez les clients.

A l'inverse, il est à noter que l'effet sur l'emploi est important pour l'une des professions de la mécanique (dans cette profession, 53 % des industriels interrogés estiment que cette mesure favorisera l'emploi dans leurs entreprises et ils sont 68 % à estimer un impact favorable sur l'emploi chez leurs clients).

Mesure à prolonger

Cette mesure a été bien accueillie par les entreprises. Elles trouvent ce dispositif intéressant. Si quelques entreprises affirment que la mesure n'a pas réellement influé leurs décisions d'investissement, la plupart des entreprises ont profité de cette mesure pour lancer des investissements nécessaires (qui auraient été lancés plus tard sans cette mesure). Cette mesure a incité les entreprises à revoir leur politique d'investissement à la hausse. En outre, plusieurs clients ont investi en sachant qu'ils pourraient bénéficier de cette mesure.

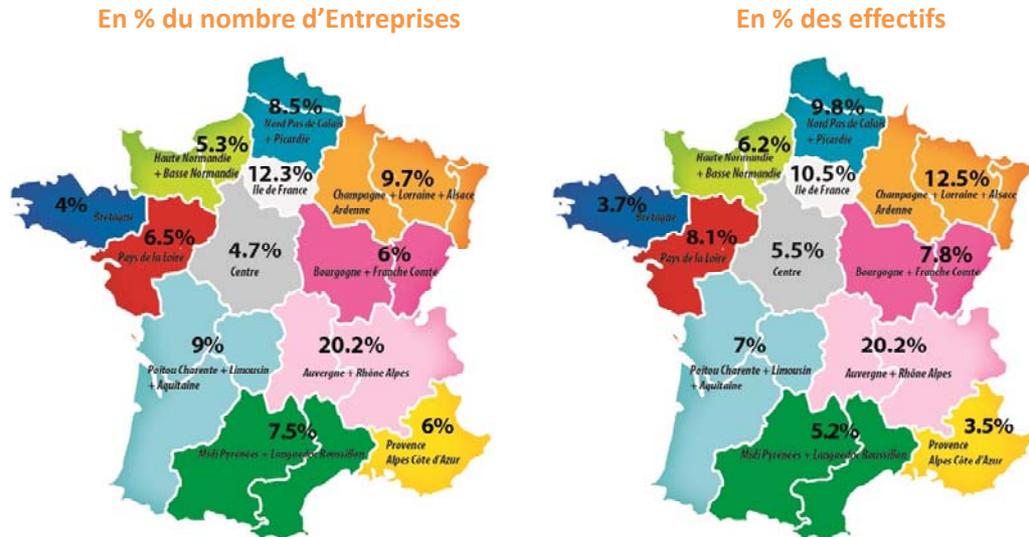
Les entreprises souhaitent une prolongation au-delà du 15 avril 2016 car certains investissements demandent à la fois un travail de préparation et un délai de réalisation.

FOCUS

STATISTIQUES RÉGIONALES

Dans le cadre du redécoupage régional, la FIM a réalisé en lien avec ses Comités mécaniques en régions une nouvelle présentation des industries mécaniques tant en chiffres d'affaires qu'en effectifs.

LES INDUSTRIES MÉCANIQUES RÉGIONALES DANS L'ENSEMBLE MÉCANIQUE NATIONAL



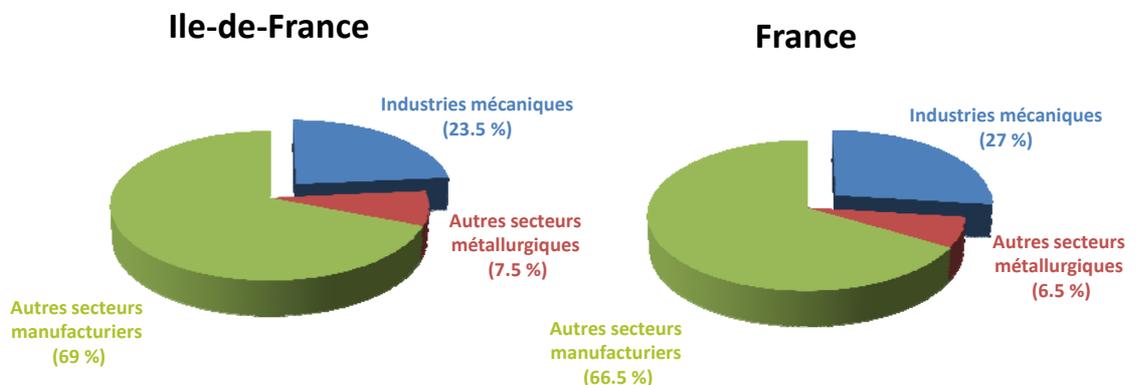
2014 - Source FIM

Rhône-Alpes/Auvergne et Île-de-France sont les deux premières régions mécaniciennes en nombre d'entreprises. Les Pays-de-la-Loire et PACA (Provence Alpes Côte d'Azur) rétrogradent des 3^{ème} et 4^{ème} places aux 7^{ème} et 9^{ème} places. Naissance d'une nouvelle grande région mécanicienne : l'Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne 3^{ème} en nombre d'entreprises, 2^{ème} en effectifs. Autre grande région en termes d'effectifs : le Nord - Pas-de-Calais Picardie.

Focus Île-de-France

LES GRANDS SECTEURS INDUSTRIELS EN ÎLE-DE-FRANCE (nombre d'entreprise en %)

3 627 Entreprises mécaniciennes



Source FIM

ÉTUDE COMPARATIVE LES COMITÉS MÉCANIQUES

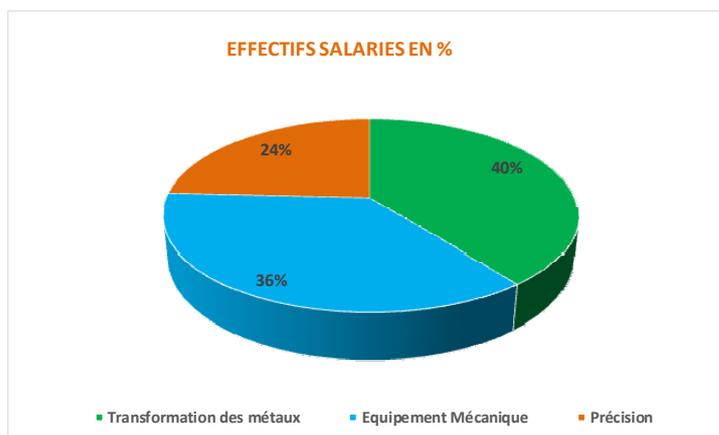
Régions	Nombre d'entreprises	Grands domaines d'activité		
		Transformation des métaux	Équipement mécanique	Précision
Auvergne - Rhône Alpes	5 964	57%	30%	12%
Ile-de-France	3 627	45%	30%	25%
Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine	2 875	56%	30%	14%
Aquitaine - Limousin - Poitou Charentes	2 648	48%	36%	15%
Nord Pas De Calais - Picardie	2 517	59%	31%	10%
Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées	1 512	45%	31%	24%
Pays de la Loire	1 403	54%	35%	11%
Provence Alpes Côte d'Azur	1 786	44%	29%	27%
Bourgogne - Franche Comté	1 778	58%	30%	12%
Basse Normandie - Haute Normandie	1 552	61%	29%	10%
Centre	1 403	56%	32%	13%
Bretagne	1 181	45%	40%	16%
Corse	95	35%	35%	31%

Source FIM

LES EFFECTIFS SALARIÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

Nombre de salariés	Ile-de-france
INDUSTRIES MECANIQUES	64 080
Transformation des métaux	25 306
construction métallique	1 689
chaudronnerie et chauffage central	6 554
sous traitance du travail des métaux	11 515
produits du travail des métaux	5 549
Équipement Mécanique	23 261
composants	5 159
machines d'usages généraux	8 593
machines agricoles	237
machines outils	339
machines d'usages spécifiques	3 363
maintenance et installation	5 571
Précision	15 513

Sources : INSEE, FIM



Sources INSEE - FIM

« NOTRE LEITMOTIV : INVESTIR OU MOURIR »



Daniel-Lilian Matthey,
Directeur général,
MAGAFOR

En 2016, Magafor investit 20 % de son chiffre d'affaires notamment dans deux centres d'usinage "20 axes". En robotisant sa production, ce spécialiste des outils coupants s'est ouvert de nouveaux marchés et exporte désormais 70 % de sa production.

Comment vous êtes-vous engagés dans une démarche d'Usine du Futur ?

Au début des années 2000, nous avons fait un travail prospectif qui consistait à se projeter dans les années 2020 pour essayer d'anticiper l'évolution de nos marchés et de nos concurrents. Il en est ressorti que nous allions faire face à un nouveau type de concurrence issue des pays à bas coût, essentiellement d'Europe de l'Est et d'Asie. En effet nos confrères, qui produisaient des outils bas de gamme, ont progressé et s'approchent de nos niveaux de qualité. Se posait alors cette question : comment une PME comme la nôtre pouvait continuer à produire en région parisienne - il était exclu de délocaliser la fabrication - et vendre dans des pays à bas coût ?

Quelle a été votre réponse ?

Nous avons fait le tour de nos compétences et de nos technologies. Nous avons des machines anciennes et d'autres plus récentes à commandes numériques. Nous avons imaginé qu'elle pourrait être la machine de demain qui permettrait de supprimer les tâches non productives tout en améliorant la qualité des produits, pour pouvoir exporter vers les pays à bas coût. Nous avons réfléchi pendant cinq ans, pour aboutir à un équipement un peu futuriste, capable de produire seul, 24 heures sur 24, des pièces de meilleure qualité à des prix permettant de développer encore le "grand export". Nous avons choisi de confier ce projet à un intégrateur européen.

Quelle est l'originalité de cet équipement ?

Il s'agit d'un centre d'usinage qui cumule 20 axes et pèse une vingtaine de tonnes. Dans un ensemble robotisé, il intègre les technologies traditionnelles de meulage de notre expertise, qui assurent une meilleure qualité que celle des machines à commande numérique. Nous avons commencé avec un centre pour un investissement qui représentait 8 à 10 % de notre chiffre d'affaires. Entièrement autonome, la machine s'autocontrôle. Le temps nécessaire à la production d'une pièce est considérablement réduit et la qualité s'améliore : de la première à la 10 000^{ème} pièce produite, elles sont strictement dans la géométrie et la précision demandées.

Quel a été le résultat ?

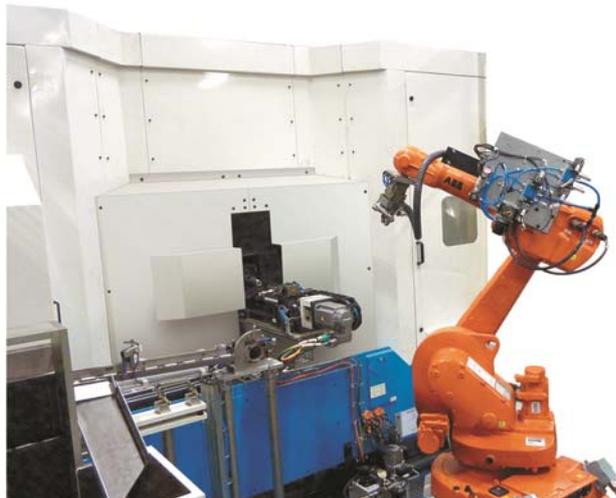
En augmentant notre qualité et notre capacité de production tout en restant compétitifs, nous avons conquis de nouveaux marchés. En 2014 et 2015, nous avons connu une croissance de 12 %. Cette année, elle devrait atteindre 8 %, ce qui est assez exceptionnel compte tenu du manque de sérénité économique et politique du monde. Et nous investissons l'équivalent de 20 % de notre chiffre d'affaires dans deux nouvelles machines.

Aujourd'hui, nous détenons +/-30 % du marché mondial du foret à centrer, notre produit phare. Nous devrions atteindre les 50 % en 203...

La robotisation a-t-elle détruit des emplois ?

Bien au contraire, nous avons recruté 10 personnes et augmenté notre niveau d'embauche du bac pro vers des BTS et des ingénieurs. La robotisation a permis de sauvegarder l'usine. Les tâches non productives et pénibles ont été supprimées. Le personnel concerné a vu ses compétences augmenter.

Nous sommes une entreprise très familiale et nous cultivons cet état d'esprit qui consiste à se préoccuper du développement des salariés. Nous consacrons beaucoup de moyens à la formation continue, d'autant que les nouvelles générations bougent davantage que leurs aînés et qu'il devient difficile de fidéliser le personnel.



Avez-vous utilisé le dispositif de suramortissement de la loi Macron ?

Bien sûr, nous avons profité de l'effet d'aubaine et investi davantage que prévu. Pour un industriel, c'est un levier magnifique. À condition de le prolonger, car le seul leitmotiv pour une PME comme la nôtre, c'est investir ou mourir.

Magafor en bref

Fabricant d'outils coupants de précision

Principaux marchés via les distributeurs et les confrères : sous-traitants automobile, micro mécanique, fabrication de moules, aéronautique, médical.

18,5 millions de chiffre d'affaires dont 70 % à l'exportation

25 % des exportations hors Europe, à égalité entre Asie et Etats-Unis

170 salariés

2 sites : Fontenay-sous-Bois (Val de Marne), Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne)

En savoir plus : www.magafor.com

« L'IMPLICATION DE LA FIM DANS LE PROGRAMME INDUSTRIE DU FUTUR »



© Stéphane Lariven

Jérôme Frantz,
Président,
FÉDÉRATION DES INDUSTRIES MÉCANIQUES

La mécanique au cœur du projet Industrie du Futur et de son déploiement en régions

La FIM à l'initiative du projet Industrie du Futur

Les industries mécaniques conçoivent les équipements et les process de production de toutes les filières industrielles. Ce sont donc les mécaniciens qui pensent l'usine d'aujourd'hui et préparent celle de demain.

L'Industrie du Futur ne pourra véritablement émerger que si nous investissons aujourd'hui pour les usines de demain. A l'initiative de la création de l'Alliance Industrie du Futur, la FIM participe activement à la réflexion menée par les pouvoirs publics. Depuis l'origine, la Fédération soutient qu'il est possible de créer, d'investir, d'innover et de produire en France. Il faut pour cela rassembler toutes les énergies, sur tout le territoire.

Dans ce cadre, la FIM et le Cetim ont un rôle d'accompagnement à mener auprès notamment des 30 300 entreprises que représente la FIM.

L'approche est résolument opérationnelle. Aux côtés de ses syndicats adhérents, de ses centres techniques industriels et de ses partenaires technologiques, la FIM a publié en novembre 2015 un référentiel de l'Usine du Futur : « Guide pratique de l'Usine du Futur, enjeux et panorama de solutions ». C'est une base de travail commune, qui a pour volonté d'apporter des réponses aux chefs d'entreprises pour les accompagner dans la conception et le développement de leurs nouvelles usines. Des usines plus modernes, plus connectées, où les technologies deviennent des moteurs de compétitivité et de développement à l'export. Evolutif, ce guide laisse aux industriels la possibilité d'y contribuer au travers notamment d'un site dédié : www.industriedufutur.fim.net

Etape clé : la FIM et le Cetim en charge du déploiement en régions

Les expériences passées en matière de politiques publiques ont montré que l'échelon local et régional est le plus efficace pour évangéliser et toucher un public cible. Partant de ce constat, les territoires et les régions sont au cœur du dispositif, l'échelon national assurant essentiellement la coordination (échange de bonnes pratiques, mutualisation) ainsi qu'une partie du soutien financier. La FIM a d'ailleurs signé en mars 2015 accord de coopération avec l'Association des régions de France pour consolider le projet Usine du Futur et le déployer en région.

En outre, la FIM met à disposition des **correspondants en régions**, notamment 3 experts - Olivier Durteste, Alain Bohrer et Hervé Danton - en Auvergne-Rhône-Alpes, Nord - Pas-de-Calais-Picardie, Pays-de-la-Loire, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Ile-de-France. En complément, une dizaine de chefs d'entreprises mécaniciens sont en cours de nomination pour être porte-paroles de l'Alliance et du thème Industrie du Futur dans leur région.

Exemple : En Nord/Pas-de-Calais, qui comprend 5000 entreprises manufacturières, le conseil régional a décidé d'accompagner (en partenariat avec Mecanov' et NFID, l'agence régionale d'innovation), 500 entreprises dans le cadre d'une opération Industrie du Futur. Budget investi : 1,5 million d'euros auxquels s'ajoute l'enveloppe de prêts de BPI France de 55 millions d'euros sur 5 ans. Les premiers investissements sont attendus pour fin 2016.

Alliance Industrie du Futur : l'enjeu du déploiement en région

Créée en juillet 2015, l'Alliance Industrie du Futur réunit les organisations professionnelles de l'industrie et du numérique ainsi que des partenaires académiques et technologiques autour d'une ambition commune : faire de la France un leader du renouveau industriel mondial et propulser l'ensemble du tissu économique national au cœur des nouveaux systèmes industriels.

Un **groupe de travail de l'Alliance**, piloté par le Cetim, est dédié au « déploiement en régions ». Il a pour objectif de **sensibiliser 15 000 PME** au concept d'Industrie du Futur d'ici fin 2016. 2000 d'entre elles seront accompagnées au travers d'un diagnostic puis d'un plan d'actions. Des correspondants de l'Alliance, représentant les trois grands métiers de l'Industrie du Futur (mécanique, numérique, automatisme), sont présents d'ores et déjà dans chaque région.

Le groupe met à la disposition des conseils régionaux une base de données de **500 experts qualifiés** dans différents domaines : stratégie, ressources humaines, technologie, environnement... Ils seront chargés, à leur demande, des diagnostics et de l'appui spécialisé et technologique des plans d'actions. Autre apport du groupe : participer à la réflexion sur les parcours d'entreprise et identifier les plateformes technologiques utiles pour les PMI.

Mise en place du réseau de l'Alliance Industrie du Futur en Régions :

- *Installation des représentants de l'Alliance et mise en place d'un groupe d'animation élargi par Région (Janvier 2016)*
- *Mise en place des Ambassadeurs de l'Alliance en région (première proposition)*

« INDUSTRIE DU FUTUR - DÉPLOIEMENT EN RÉGIONS : ALLER VERS DES PROJETS QUI STRUCTURENT LES TERRITOIRES »



Daniel Richet,
Directeur du développement régional et international,
CETIM

Avec plus de 1 000 diagnostics de PME et d'ETI réalisés, le plan Industrie du Futur se déploie en région. Objectif : accompagner la modernisation de l'industrie française. Le point avec Daniel Richet, directeur du développement du Cetim, en charge du déploiement régional au sein de l'Alliance Industrie du Futur.

Quel bilan tirez-vous du déploiement du plan Industrie du futur en régions ?

À fin janvier 2016, 1 200 PME ou ETI ont commencé un diagnostic ou un projet d'investissement en vue de moderniser leur outil de production.

1 000 d'entre elles bénéficient des dispositifs de diagnostic et d'accompagnement prévus par les conseils régionaux qui y consacrent 200 millions d'euros de budget, et plus de 200 PME ont profité des diagnostics de Bpifrance.

760 TPE, PME et ETI ont obtenu des prêts « Usine du futur », pour une enveloppe globale de 630 millions d'euros.

À cela s'ajoutent 200 entreprises qui bénéficient du plan national Robot Start PME.

Les financements prévus permettent d'accompagner 1 000 PMI supplémentaires.

Enfin, le réseau national des 550 consultants experts Industrie du futur est en place de même que celui des correspondants régionaux, porte d'entrée de l'Alliance Industrie du Futur pour les industriels.

Quels sont les objectifs de ce déploiement ?

Il s'agit de relancer l'investissement industriel pour moderniser les outils de production. La France accuse un retard par rapport à certains pays européens comme l'Allemagne et l'Italie, notamment en matière de robotisation.

C'est un dispositif à trois étages : d'abord sensibiliser 10 000 PME, puis en accompagner 2 000 à l'horizon 2017 sous forme de diagnostics, d'accompagnement de projets ou d'investissements soutenus par les programmes de financement disponible ou plans régional et national. Mais ce n'est pas qu'une question d'argent, il faut également accompagner les PME dans l'intégration des nouvelles technologies.

J'ajoute que les préconisations issues des diagnostics ne portent pas seulement sur la technologie. Il peut aussi s'agir de repenser la stratégie, l'organisation de l'entreprise, les ressources humaines...

Comment sensibiliser les PMI à l'industrie du futur ?

Pour créer de l'appétence à l'industrie du futur, nous avons créé une base nationale d'applications qui regroupe des expériences réussies de modernisation de PMI. Il s'agit de montrer comment, concrètement, des entreprises s'engagent dans une démarche de type usine du futur, tout en présentant les différents programmes proposés dans les régions.

La base comporte plusieurs clés d'entrée : géolocalisation, taille, typologie, levier de compétitivité... Un chef d'entreprise peut, par exemple, trouver un confrère installé à côté de chez lui qui a mené une expérience réussie, pour s'en inspirer.

Forte de plus de 150 cas, la base sera disponible prochainement sur Internet. Elle est appelée à s'enrichir pour devenir un observatoire vivant de l'Industrie du futur.

Quel est le rôle de la FIM et du Cetim dans ce dispositif ?

La FIM et le Cetim comptent parmi les fondateurs de l'Alliance. Nous disposons d'une expertise dans l'accompagnement des entreprises, notamment au travers d'expériences telles que le programme Acamas de réflexion stratégique, le plan Robot Start PME, piloté par le Symop un syndicat de la FIM, ou des actions collectives en région. Nous avons acquis un savoir-faire de plus de 10 ans sur la façon d'aborder les PME, sur l'ingénierie, sur la connaissance des filières, la compréhension des métiers, et sur l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. En outre, nous avons identifié les plateformes technologiques adaptées aux besoins d'appropriation des PME.

Cette expertise peut également être utile aux régions pour aller plus loin que les programmes mono-entreprises. La démarche doit être étendue aux sous-traitants pour aller vers des projets qui structurent les territoires autour de leaders locaux, ETI ou grands donneurs d'ordres et aux entreprises de l'offre qui investissent dans la montée en gamme de leurs produits.

FISCALITÉ

La FIM milite pour un système fiscal français plus compétitif et plus attractif qui puisse favoriser le développement des entreprises. Elle poursuit trois grands objectifs : réduire à terme les prélèvements sur les entreprises, à court terme au moins en limiter la hausse, améliorer la sécurité juridique des entreprises et simplifier leurs obligations administratives.

Elle met notamment l'accent sur la nécessité de diminuer les taxes de production qui sont une spécificité française et qui représentent entre 4 et 8 % de la valeur ajoutée des entreprises mécaniciennes, et grèvent leurs prix de revient.

Par ailleurs, le recours à la fiscalité écologique supportée par les producteurs ou les produits qu'ils utilisent va à l'encontre de la reconstitution des marges du secteur industriel, préalable à toute croissance durable. Seule une fiscalité écologique qui porterait sur des produits de consommation finale, quelle que soit leur origine, pourrait avoir un impact sur le comportement des consommateurs finaux sans entamer la compétitivité industrielle.

La règle constitutionnelle de l'égalité devant les charges publiques et les règles d'encadrement des aides au niveau européen rendent impossibles des allègements ciblés sur l'industrie. Par contre, notre fiscalité pourrait être conçue de façon à éviter de pénaliser l'investissement :

- la taxe foncière devrait être aménagée pour mettre fin au surcoût supporté par les établissements industriels,
- la CVAE ne devrait pas porter sur l'investissement.

Par ailleurs, le « suramortissement » Macron devrait être prorogé et le CIR devrait être maintenu tel quel. Deux annonces que soutient la FIM.

JURIDIQUE

Les délais de paiement : cap vers la compétitivité

La dérive des délais de paiement est un fait, attesté par la grande enquête que la direction juridique de la FIM a initiée et réalisée en 2015, en coopération avec deux autres fédérations : la Fieec et la Plasturgie. Ces trois branches industrielles font le même constat, celui d'un allongement des délais et des retards, qui fait perdre aux entreprises une partie de l'acquis procuré par la LME.

L'observatoire des délais de paiement, sous l'égide de sa nouvelle présidente, Jeanne-Marie Prost, a intégré à son rapport 2015 les résultats de l'enquête de la FIM. La poursuite de ce travail conjoint va permettre de nouvelles avancées dans l'amélioration des délais de paiement et donc de la compétitivité des entreprises industrielles.

La loi Macron : contrats, facture électronique

Une simplification des contrats

La FIM agit sur la simplification des contrats. La loi antérieure, aggravée depuis la loi Hamon, imposait un formalisme excessif aux fournisseurs - tel que l'interdiction de varier les conditions commerciales en cours d'année sauf à rédiger un avenant. Saisie par les industriels, la FIM a décidé de proposer un assouplissement de la loi, sous la forme d'un amendement ajouté à la loi Macron. Une action menée en coopération avec une autre fédération industrielle (la Fieec) et la confédération du négoce interentreprises (la CGI) qui regroupe la distribution professionnelle.

Ainsi, la loi Macron reprend l'amendement de la FIM et crée un régime spécifique pour les relations entre les fournisseurs et leurs clients grossiste, plus souple que celui qui régit la grande distribution.

La facturation électronique en marche

La loi prévoit que, suivant un calendrier pluriannuel débutant en 2017, le passage à la facturation électronique devienne obligatoire - dans la sphère privée, un client ne pourra refuser une facture électronique et exiger une facture papier, dans la sphère publique, la facture papier va totalement disparaître.

La FIM accompagne les entreprises mécaniciennes dans ce mouvement. En 2016, une conférence sera organisée par la Fédération réunissant les personnes qui, au sein de l'Etat, sont responsables du déploiement de la facture électronique. Les entreprises gagneront en délai de paiement et en coût de traitement et les litiges en seront réduits, sous réserve d'être prêtes au changement.

Plus généralement, le numérique va occasionner dans la sphère juridique de véritables bouleversements que la Fédération va accompagner.

CGV / CGA : de la confrontation à la médiation

Dans un monde mouvant et dans lequel les transactions sont rapides, les conditions générales de contrat sont une nécessité.

L'opposition entre les conditions générales du fournisseur et celles du client demeurent une source de crispations et de conflits, qui se solde trop souvent par une forme de soumission, compte tenu du déséquilibre des acteurs. Le consentement au contrat perd de sa valeur et le conflit, malgré la législation existante, ne peut que faire perdre de la compétitivité aux entreprises.

Cette difficulté conduit la FIM à une initiative nouvelle. Elle consiste à réunir tous les acteurs majeurs de ce débat. En point d'orgue, une conférence qui comportera notamment un exercice de médiation « en direct » destiné à promouvoir la négociation et la conciliation dans les relations commerciales, et la participation des pouvoirs publics à cet effet.

Droit des contrats : une réforme en profondeur

Cette année est marquée par une modification du Code civil, inchangé sur ce chapitre depuis son origine en 1804, qui voit son droit des contrats profondément réformé, par l'ordonnance du 10 février 2016 dont l'entrée en vigueur est prévue pour la 1er octobre 2016.

Les modifications sont de taille, portant par exemple sur la modification des contrats pour imprévision, l'élargissement de la notion de bonne foi de la formation à l'exécution du contrat, la nullité des engagements pris sous la « violence économique » comme vice du consentement, un renforcement des pouvoirs du juge. La FIM accompagnera les entreprises pour négocier ce tournant dans notre législation, à travers une assistance au plus près de leurs besoins.

FINANCEMENT

Les outils financiers de la FIM sont en ordre de marche pour financer les entreprises industrielles adoptant la démarche de l'Usine du Futur.

Aux côtés de « l'Alliance pour l'Industrie du Futur », la CMGM (Caisse Mutuelle de Garantie des Industries Mécaniques) intervient sur la totalité des besoins de financement de ses Sociétaires actuels et à venir et notamment le financement de l'Innovation avec le concours du Fonds Européen d'Investissements et du groupe Crédit Coopératif.

Pour la conquête des nouveaux marchés qui ne manqueront pas de venir et la sécurisation des opérations et du poste client, Cemeca (Centrale de garantie des Industries Mécaniques) offre plusieurs formules mutualisées d'assurance-crédit en partenariat depuis 35 ans avec Coface.

ÉTUDES STRATÉGIQUES

La FIM a mis en place des statistiques régionales en 2014 en lien avec la création des 10 comités mécaniques implantés actuellement dans 12 régions. Ces statistiques ont été revues en 2015 afin d'être en adéquation avec le nouveau découpage administratif. Elles sont aussi la référence mécanicienne en comparaison des données de la Banque de France, des chambres de commerce et d'industrie ou des chambres syndicales territoriales de l'UIMM.

Autre priorité, la mise en place de tableaux de bord des secteurs clients en développement, des relations avec les fédérations clientes (agroalimentaire, chimie...) au travers du CIPI (Cercle Industriel Production Investissement). L'idée est aussi d'apporter un support économique aux différents groupements de marché de la Fédération (automobile, ferroviaire, construction, chimie...).

La FIM initie en 2015, en lien avec la direction des affaires internationales et la direction des affaires juridiques différents travaux, à savoir une meilleure connaissance des besoins des entreprises mécaniciennes par grandes familles de produits et pays cibles. Ceci permet de mieux appréhender la progression ou la perte de nos parts de marché et de soutenir les correspondants et les VIE qui travaillent à l'étranger. Côté juridique, c'est notamment travailler sur les conditions de règlement des secteurs clients en France et à l'international.

INTERNATIONAL

L'accès aux marchés

La FIM soutient de façon générale la politique commerciale européenne. La négociation d'Accords de Libre-Echange de nouvelle génération permet en effet de prévoir des mécanismes de convergence réglementaire et d'ouvrir les marchés publics, éléments essentiels de l'accès des marchés. C'est le cas par exemple de l'Accord Economique et Commercial Global (AECG ou CETA en anglais) signé avec le Canada et du Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI ou TTIP en anglais), en cours de négociation avec les Etats-Unis.

Le développement des entreprises à l'international

La FIM conduit des actions ciblées sur les marchés de la mécanique à l'étranger, sur des pays porteurs, par l'intermédiaire du dispositif de Volontariat International en Entreprise (VIE) et du partenariat avec Business France qui repose sur une approche par filières. Cette politique a permis aux syndicats membres de la FIM de participer à plus d'une centaine d'actions collectives proposées par Business France à notre secteur industriel (diverses filières concernées, large éventail de pays, large gamme de types d'actions proposées aux entreprises mécaniciennes). Une étude Prospective a par ailleurs été initiée en 2015, avec pour objectif d'identifier les futures zones d'exportation des industries mécaniques et de faciliter l'accès aux marchés de ces pays aux entreprises mécaniciennes françaises.

EUROPE

La FIM a rencontré de nombreux députés européens ainsi que différents services de la Commission européenne, afin de valoriser ses positions, notamment dans le cadre de la politique commerciale et du marché intérieur. La FIM a par ailleurs noué des relations avec nos homologues européens comme le VDMA en Allemagne et l'ANIMA en Italie.

ENVIRONNEMENT

Acteurs de l'économie circulaire et de l'efficacité énergétique, les mécaniciens ont exprimé leur vision dans le Guide de l'Usine du Futur : l'un des cinq axes stratégiques de l'entreprise est la réduction de l'empreinte environnementale. La FIM et l'Union de normalisation de la mécanique ont développé, ces dernières années, des outils d'accompagnement des PME pour l'éco-conception et l'évaluation des impacts environnementaux des produits mécaniciens.

En 2016, l'accent est mis sur la transition bas carbone : la FIM va développer un guide sectoriel afin d'aider les PME à mesurer les émissions de gaz à effet de serre de leurs activités et de leurs produits.

Autre thématique très importante cette année : l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre du règlement Reach, en particulier sur la thématique des substances dans les articles.

INNOVATION

[Le Guide pratique pour l'Usine du Futur, un outil opérationnel pour les industriels afin de répondre aux enjeux de l'usine de demain](#)

Pour accompagner les entreprises dans la conception et le développement de leurs usines du futur, la FIM a développé un outil pratique et opérationnel pour l'Usine du Futur intitulé « Guide pratique de l'Usine du Futur, enjeux et panorama de solutions ».

Modulaire et accessible à tous les niveaux de l'entreprise, ce guide poursuit deux objectifs majeurs :

- opérer un travail de définition du concept d'Usine du Futur et d'identification des 5 enjeux majeurs qui lui sont liés.
- proposer des solutions opérationnelles, réalistes et personnalisables pour une mise en œuvre immédiate à différents niveaux selon les besoins des chefs d'entreprise.

Chaque enjeu fait l'objet de fiches thématiques détaillées, conçues pour guider les entreprises dans la mise en place des leviers d'action présents et chaque solution fait l'objet d'une fiche pratique simple et pédagogique.

[La FIM s'investit dans la création de l'Alliance pour l'Industrie du Futur »](#)

Créée en juillet 2015, l'Alliance Industrie du Futur réunit les organisations professionnelles de l'industrie et du numérique ainsi que des partenaires académiques et technologiques autour d'une ambition commune : faire de la France un leader du renouveau industriel mondial et propulser l'ensemble du tissu économique national au cœur des nouveaux systèmes industriels.

Cette Alliance assurera le déploiement du projet Industrie du Futur lancé le 14 avril 2015 par le Président de la République et précisé par le Ministre le 18 mai dernier.

Le rôle de l'Alliance est d'organiser et de coordonner au niveau national les initiatives, projets et travaux pour la modernisation et la transformation de l'industrie en France. Son action sera mise en œuvre en collaboration avec les régions. Elle sera relayée dans les territoires par des plateformes spécifiques qui s'appuieront sur les réseaux des membres de l'Alliance, les collectivités et les pôles de compétitivité pour accompagner les PME industrielles au plus près du terrain.



COMMUNIQUÉ

La Fédération des Industries Mécaniques dévoile son guide pratique pour l'Usine du Futur

Destiné aux entreprises et accessible à tous ses niveaux, le guide pratique pour l'Usine du Futur est un outil opérationnel pour accompagner les chefs d'entreprise dans la conception et le développement des usines de demain : des usines plus modernes, plus connectées et respectueuses de l'environnement dans lesquelles les technologies deviennent des moteurs de compétitivité et de développement à l'export.

L'Usine du Futur, une réponse aux mutations économiques et technologiques

A l'aube de la 4^{ème} révolution industrielle, le secteur industriel doit aujourd'hui faire face à plusieurs ruptures à l'origine de nouveaux enjeux pour les entreprises françaises et leurs usines. Une rupture écologique tout d'abord, qui impose de repenser l'usine dans son environnement ; une rupture numérique ensuite qui bouleverse les modèles organisationnels des entreprises et leurs relations industrielles, commerciales et hiérarchiques ; une rupture économique et sociale enfin, qui fait évoluer les logiques de production et le rapport au travail.

Ces ruptures constituent autant d'opportunités pour les entreprises de s'engager dans une démarche de transformation de leurs modes de conception, de commercialisation et de fabrication : les usines de demain seront plus réactives, plus connectées et plus compétitives.

Parce que la FIM conçoit et fabrique les outils de production de toutes les filières industrielles, son rôle est clé : « *Penser l'usine d'aujourd'hui et préparer celle de demain est une dimension incontournable de notre métier de mécanicien* », explique Jérôme Frantz, président de la FIM

Le Guide pratique pour l'Usine du Futur, un outil opérationnel pour les industriels afin de répondre aux enjeux de l'usine de demain

Pour accompagner les entreprises dans la conception et le développement de leurs usines du futur, la FIM a développé un outil pratique et opérationnel pour l'Usine du Futur intitulé « *Guide pratique de l'Usine du Futur, enjeux et panorama de solutions* ».

Modulaire et accessible à tous les niveaux de l'entreprise, ce guide poursuit deux objectifs majeurs :

- Opérer un travail de définition du concept d'Usine du Futur et d'identification des 5 enjeux majeurs qui lui sont liés
- Proposer des solutions opérationnelles, réalistes et personnalisables pour une mise en oeuvre immédiate à différents niveaux selon les besoins des chefs d'entreprise

Chaque enjeu fait l'objet de fiches thématiques détaillées, conçues pour guider les entreprises dans la mise en place des leviers d'action présents et chaque solution fait l'objet d'une fiche pratique simple et pédagogique.

Téléchargeable sur www.industriedufutur.fim.net, ce guide se veut facilement accessible. Le site propose également une dimension collaborative avec un espace de contributions et de questions qui permettra de faire évoluer le guide.

L'Usine du futur, une démarche promue par la FIM

Ce guide pratique constitue une étape importante pour le programme Industrie du futur initié par le gouvernement.

Très investie dans cette démarche, la FIM est l'un des membres actifs et fondateurs de l'Alliance pour l'Industrie du Futur qui réunit les organisations professionnelles de l'industrie et du numérique ainsi que des partenaires académiques et technologiques autour d'une ambition commune : faire de la France un leader du renouveau industriel mondial et propulser l'ensemble du tissu économique national au coeur des nouveaux systèmes industriels.

« Au sein de l'Alliance Industrie du Futur, la Fédération des Industries Mécaniques participe activement à la réflexion menée par les pouvoirs publics. Nous croyons depuis le départ en ce projet : nous sommes convaincus qu'il est possible de créer, d'investir, d'innover et de produire en France », conclut Jérôme Frantz.

Courbevoie, le 19 novembre 2015

En charge des intérêts économiques et techniques des 27 professions qu'elle regroupe, la Fédération des Industries Mécaniques a pour objectif d'aider les mécaniciens à concevoir, produire et vendre en France et l'international. Elle intervient ainsi sur des sujets d'intérêt commun aux mécaniciens dont elle se fait le porte-parole auprès des structures professionnelles. 1er employeur industriel français avec 640 000 salariés, elle représente 30 300 entreprises et enregistre un CA annuel de 120 milliards d'euros dont près de la moitié à l'export. Plus d'information sur : www.fim.net

Contacts presse :

Agence Elan-Edelmann
Timothée Lenoir - 01 86 21 51 57
timothee.lenoir@elanedelman.com

FIM
Isabelle Douvry - Anne Gleyze
Téléphone : 01 47 17 60 30 - 01 47 17 60 29
E-mail : idouvry@fimeca.org - agleyze@fimeca.org



COMMUNIQUÉ

Mondial des métiers 2016 : choisir la mécanique, c'est miser sur le futur

Du 4 au 7 février 2016, la FIM sera présente sur le salon Mondial des Métiers (Lyon) sur l'espace industries technologiques, piloté par Udimera (Métallurgie Rhône-Alpes). Aux côtés de ses syndicats adhérents - le SNCT*, le SNDEC* et le Symop/Tech2Prod*, la Fédération et sa Délégation régionale Rhône-Alpes iront à la rencontre des jeunes pour leur faire découvrir la mécanique et ses carrières d'avenir.

S'immerger dans le futur au travers de cinq animations

Les industries mécaniques conçoivent les équipements et process de production de toutes les filières industrielles. Ainsi, les mécaniciens sont au coeur l'Industrie du Futur. Innovante et compétitive, la mécanique contribue à relever les grands défis de demain : la démographie et la consommation (10 milliards d'humains sur terre en 2050 qu'il faudra nourrir, loger, soigner,...), le développement durable (efficacité énergétique, économie circulaire,... sont au coeur des préoccupations des mécaniciens), la communication et la connectivité (la mécanique apporte des solutions pour être toujours plus mobile, plus rapide, plus connecté).

Pendant 4 jours, les jeunes pourront découvrir cette créativité et ingéniosité mécaniciennes et appréhender les métiers de demain, au travers de machines de démonstration exposées sur cet espace commun :

- L'usinage est représenté par une machine-outil. En partant d'un bloc de métal, le démonstrateur et sa machine ôtent de la matière pour en faire sortir des logos « 20 ans » du Mondial des Métiers.
- Une imprimante 3D illustre la fabrication additive. Par ajout de couches successives programmées par logiciel de CAO, le même objet prend forme.
- Un simulateur virtuel de soudage, prêté par la société Fronius, permet de faire découvrir aux jeunes le soudage et sa haute technicité.
- Une cellule robotisée, mise à disposition par l'entreprise Stäubli, et un robot collaboratif, animé par la société ABB, illustrent ce qu'est la robotisation industrielle dernière génération.

Concrètes, ces animations permettent aux jeunes de découvrir des métiers dans des conditions réelles, de tester leur habileté et de repartir avec un objet de leur confection !

Avec les industries mécaniques : construisez votre avenir !

S'orienter vers les industries mécaniques, c'est faire le choix d'un secteur dynamique qui recrute 40 à 50 000 personnes par an d'ici 2025. Un secteur qui évolue constamment : les experts affirment que 60 % des professions dans l'industrie de 2030 n'existent pas encore.

Le numérique est un des piliers de ce changement : de la conception de produits sur logiciels de CAO à la maintenance sur tablette, le virtuel a investi les usines.

C'est grâce à l'inventivité des jeunes générations que les industries mécaniques françaises continueront de proposer des produits toujours plus innovants mais aussi des carrières et des parcours professionnels riches, variés et passionnants.

Courbevoie, le 18 janvier 2015

* SNCT (Syndicat National de la Chaudronnerie, Tuyauterie et Maintenance Industrielle), S.N.DEC (Syndicat National du décolletage) et Symop-Tech2Prod (Syndicat des machines et technologies de production).

Contacts presse

Isabelle Douvry - Téléphone : 01 47 17 60 30 - E-mail : idouvry@fimeca.org

Anne Gleyze - Téléphone : 01 47 17 60 29 - E-mail : agleyze@fimeca.org

En charge des intérêts économiques et techniques des 27 professions qu'elle regroupe, la Fédération des Industries Mécaniques a pour objectif d'aider les mécaniciens à concevoir, produire et vendre en France et l'international. Elle intervient ainsi sur des sujets d'intérêt commun aux mécaniciens dont elle se fait le porte-parole auprès des structures professionnelles. 1er employeur industriel français avec 640 000 salariés, elle représente 30 300 entreprises et enregistre un CA annuel de 120 milliards d'euros dont près de la moitié à l'export. Plus d'information sur : www.fim.net



Fédérer, accélérer, et transformer l'industrie française ... L'Alliance Industrie du Futur livre ses premiers résultats opérationnels

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 9 février 2016 en présence du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et du Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche a permis de présenter les résultats majeurs obtenus par l'Alliance Industrie du Futur.

L'Alliance Industrie du Futur, se réjouit de compter 8 nouveaux membres depuis juillet dernier. La **Plateforme Automobile (PFA)**, l'**Union des Industries Chimiques (UIC)**, et le **Centre des Etudes Supérieures Industrielles (CESI)** en tant que membres actifs, et la **Fédération de la Plasturgie et des Composites**, le **Cercle de l'Industrie**, la **Jules Verne Manufacturing Valley (JVMV)**, les **CCI France** et l'**Institut de Soudure** en tant que membres associés. Ces adhésions traduisent une volonté forte d'intégrer les acteurs de l'ensemble des filières industrielles et de leurs écosystèmes dans le mouvement de relance de l'industrie française.

Ce mouvement collectif permettra, en particulier, d'adapter les nouvelles offres industrielles (technologie et formation) aux spécificités de chaque filière, de mutualiser les actions qui peuvent relever d'un tronc commun et d'optimiser ainsi le déploiement de l'industrie du futur en France.

L'Alliance poursuit par ailleurs son **déploiement régional**, concerté avec les Régions. A ce jour, près de 1200 PME et PMI sont engagées dans le processus de diagnostics ou d'investissements destinées à accélérer leur transformation et leur modernisation. L'objectif qui avait été fixé à la création de l'Alliance était de permettre à 2000 PME/PMI de bénéficier de ce processus d'accompagnement à l'horizon 2017.

Cet engagement dans les territoires se traduit également via la labellisation de trois **Vitrines technologiques** développées par Air Liquide, Bosch et SNCF, qui s'ajoutent au projet porté par le groupe Daher. A travers ce label, l'Alliance contribue à promouvoir l'offre technologique et numérique française, et à faciliter le partage d'expériences entre industriels. *(voir détail des projets en annexe)*

L'Alliance souhaite contribuer à doter la France des technologies gagnantes de l'Industrie du Futur, et **développe à ce titre une offre technologique française**. La digitalisation de la chaîne de valeur, l'automatisation, le monitoring et contrôle, les composites et les nouveaux matériaux, la fabrication additive et l'efficacité énergétique sont autant de technologies qui répondent à des enjeux stratégiques pour la souveraineté ou pour la compétitivité de nos industries et s'inscrivent pleinement dans des enjeux sociétaux. Ainsi, l'Alliance accompagne 12 projets et plateformes dont cinq ont déjà obtenu un « parrainage » direct de l'Alliance et sont déposés à l'Appel à projet PIAVE des investissements d'avenir.

L'alliance est également engagée sur le pilotage de la structuration d'une nouvelle filière industrielle qui révolutionnera de manière durable les moyens de productions sur l'ensemble des secteurs d'activités.

L'Alliance a été sélectionnée par le Commissariat général à l'investissement afin de porter le **portail « Osez l'industrie du futur »** dont l'objectif est de promouvoir les formations et métiers industriels auprès des jeunes et d'accompagner les entreprises industrielles dans l'évolution de leurs métiers et leur recrutement.

Votre contact presse : contact@industrie-dufutur.org





Communiqué de presse

Enfin, l'Alliance est engagée sur la construction d'un grand **salon « Industrie du futur »** qui portera l'ensemble des savoir-faire industriels et les atouts des acteurs économiques dans l'industrie du futur. Une première étape sera franchie dès 2016 : un salon réunira l'ensemble de l'industrie française du 6 au 9 décembre au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte.

Philippe Darmayan, Président de l'Alliance Industrie du Futur, a déclaré à cette occasion : *« Près de sept mois après son lancement officiel, l'Alliance Industrie du Futur est fière des résultats acquis et de la dynamique nationale engendrée par son action. Les projets vitrines sont l'illustration de la capacité de l'industrie en France à se projeter dans la transformation industrielle, en construisant des solutions technologiques plus agiles et encore plus respectueuses de l'homme et de l'environnement. Le label « Industrie du Futur » attribué aujourd'hui à Air Liquide, Bosch et SNCF couronne l'excellence et l'avance technologique de ces entreprises, et sera, je l'espère, source d'inspiration pour les 1200 PME d'ores et déjà engagées dans la modernisation du tissu industriel ».*

A propos de l'Alliance Industrie du Futur

L'Alliance Industrie du Futur, association loi 1901, rassemble et met en mouvement les compétences et les énergies d'organisations professionnelles, d'acteurs scientifiques et académiques, d'entreprises et de collectivités territoriales, notamment les Régions, pour assurer, en particulier, le déploiement du plan Industrie du Futur. Elle organise et coordonne, au niveau national, les initiatives, projets et travaux tendant à la modernisation et à la transformation de l'industrie en France, notamment par l'apport du numérique. Elle s'appuie pour cela sur des groupes de travail dédiés. Son action est relayée en régions par des plateformes régionales, s'appuyant sur les réseaux des membres de l'Alliance, les collectivités pour accompagner les PME/ETI au plus près du terrain.

L'Alliance Industrie du Futur rassemble 19 membres : l'AFDEL (Association Française des Éditeurs de Logiciels et solutions Internet), Arts & Métiers ParisTech, CCI France, le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), le cercle de l'industrie, le CESI (Centre des Etudes Supérieures Industrielles), le CETIM (Centre technique des industries mécaniques), la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication), la FIM (Fédération des industries mécaniques), la fédération de la plasturgie, le Gimélec (Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés), l'Institut Mines-Télécom, l'institut de soudure, la JVMV (Jules Verne Manufacturing Valley), la PFA (Plateforme automobile), le SYMOP (Syndicat des machines et technologies de production), le Syntec Numérique (syndicat professionnel des éditeurs, et sociétés de Conseil en Technologies), l'UIC (Union des industries chimiques) et l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie).

Elle est présidée par Philippe Darmayan. Ses Présidents d'honneur en sont Pascal Daloz et Frédéric Sanchez.

Suivez l'actualité de l'Alliance Industrie du Futur sur Twitter : @industrie_futur
Site web : www.alliance-industrie-dufutur.org



ANNEXES : les vitrines technologiques labellisées « Industrie du Futur »

Trois projets industriels novateurs développés par Air Liquide, Bosch et SNCF viennent de recevoir le label « Industrie du Futur », ce qui, avec le projet Daher, porte à quatre le nombre de Vitrines technologiques labellisées par l'Alliance.

Air Liquide : des technologies numériques de rupture pour optimiser la production

Avec Connect, Air Liquide crée en France son premier centre d'opération et d'optimisation à distance. Il permettra de piloter et d'optimiser la production, l'efficacité énergétique et la fiabilité d'une vingtaine de sites de production de gaz d'Air Liquide et d'adapter les flux en temps réel, en fonction des besoins des clients. Les équipes de chaque site, munies des dernières technologies digitales (scan 3D, réalité augmentée, tablettes tactiles), se concentreront sur la sécurité et la disponibilité des équipements. Connect s'inscrit dans la démarche d'innovation ouverte menée par Air Liquide, et associe les équipes des sites de production et le tissu économique local, avec plus de 10 start-ups françaises. Il représente un investissement total de 20 M€ d'ici 2017.

Bosch : l'utilisation de biomasse locale pour limiter les gaz à effet de serre

L'établissement Bosch d'Onet-le-Château, le plus grand site industriel de Bosch en France avec 1500 collaborateurs, produit des injecteurs diesel. Dans le cadre d'un vaste programme de réduction de la consommation d'énergie au niveau Groupe, deux des trois centrales au gaz du site ont été remplacées par une centrale biomasse, qui chauffe les bâtiments et les approvisionne en eau chaude. La nouvelle installation permet de réduire d'environ 25 % les émissions de CO₂. Au total, près de 600 tonnes de CO₂ sont économisées chaque année. L'installation respecte des normes environnementales strictes et utilise exclusivement la biomasse issue de l'exploitation forestière locale.

SNCF : des outils numériques au service de la maintenance

Le digital est au cœur du projet DIGI IO (Installation Outillages) de SNCF, qui vise à optimiser la performance de son outil industriel, et notamment les installations et outillages des ateliers de maintenance ferroviaire. Les équipements clefs sont connectés via des capteurs, pour être intégrés à un système unifié de supervision. Par ailleurs, des outils numériques permettent un suivi fin et une optimisation de la performance énergétique des installations et outillages des ateliers de maintenance ferroviaire ; des technologies telles que la cobotique et la réalité augmentée seront employées. Ce projet est actuellement expérimenté au technicentre SNCF d'Oullins, près de Lyon.

DIGI IO s'inscrit dans le cadre du programme « Usine du Futur » de SNCF, projet du plan de transformation digitale du Groupe ; il a fait appel à l'expertise de partenaires : start-ups, PME et ETI françaises.





Communiqué de presse

Ces trois vitrines technologiques viennent s'ajouter au projet développé par Daher, identifié précédemment comme « ligne pilote » dans le cadre du Plan 34 :

Daher : une ligne haute cadence de pièces thermoplastiques

Afin de répondre aux enjeux de compétitivité et de montée en cadences des programmes aéronautique, DAHER a initié en 2014 la mise en place de lignes destinées à produire des sous-ensembles complexes. Première étape de cette démarche, la ligne haute cadence de pièces thermoplastiques, mise en œuvre dans l'usine de Saint Aignan de Grandlieu (Loire-Atlantique). Les travaux réalisés, notamment le déploiement d'une presse d'estampage robotisée, ont permis de réduire fortement le coût de production ainsi que le temps de cycle, tout en développant l'emploi grâce à la montée en cadence. Cette ligne a depuis été dupliquée par deux fois, une première au sein même de l'usine, puis une seconde auprès d'un sous-traitant de proximité afin d'apporter la flexibilité nécessaire.

Votre contact presse : contact@industrie-dufutur.org





COMMUNIQUÉ

La Fédération des Industries Mécaniques favorable au prolongement du dispositif fiscal du suramortissement

Le dispositif de suramortissement lancé en avril 2015 pour un an devrait être prolongé jusqu'à la fin de l'année. Un signal positif en faveur de l'investissement dont se félicitent les industriels de la mécanique, très impliqués dans la mise en place de cette mesure il y a quelques mois.

« Les mécaniciens ont été longtemps à la manoeuvre pour le déploiement de ce dispositif. C'est une mesure très positive pour encourager nos chefs d'entreprise à investir, et sa prolongation nous permettra de mener à terme des projets d'investissement enclenchés il y a quelques mois », déclare Jérôme Frantz, président de la Fédération des Industries Mécaniques.

Un sondage mené en janvier au sein de la fédération montre déjà les effets positifs de cette mesure : 3 entreprises du secteur sur 10 ont augmenté leurs investissements et le chiffre monte même à 6 chez leur client. Au total, cette mesure a permis une augmentation de 9 pts dans les prévisions d'investissement des industriels de la mécanique. Des prévisions confirmées par les derniers indicateurs de l'INSEE qui annoncent aujourd'hui une hausse de 7 % des investissements dans l'industrie en 2016.

« La plupart des entreprises ont profité de cette mesure pour accélérer le lancement de projets d'investissements nécessaires. Pour celles qui hésitaient, la mesure a eu un véritable effet incitateur », ajoute Jérôme Frantz.

Courbevoie, le 15 février 2016

Contacts presse

Isabelle Douvry - Téléphone : 01 47 17 60 30 - E-mail : idouvry@fimeca.org

Anne Gleyze - Téléphone : 01 47 17 60 29 - E-mail : agleyze@fimeca.org

A propos de la FIM

En charge des intérêts économiques et techniques des 27 professions qu'elle regroupe, la Fédération des Industries Mécaniques a pour objectif d'aider les mécaniciens à concevoir, produire et vendre en France et l'international. Elle intervient ainsi sur des sujets d'intérêt commun aux mécaniciens dont elle se fait le porte-parole auprès des structures professionnelles. 1^{er} employeur industriel français avec 640 000 salariés, elle représente 30 300 entreprises et enregistre un CA annuel de 120 milliards d'euros dont près de la moitié à l'export.

Plus d'information sur : www.fim.net



COMMUNIQUÉ

Semaine de l'industrie 2016 : les industries mécaniques à la rencontre des jeunes

A l'occasion de la Semaine de l'Industrie qui se déroulera du 14 au 20 mars, la Fédération des Industries Mécaniques (FIM), le Centre technique des industries mécaniques (Cetim) et leurs partenaires s'associent à nouveau pour faire découvrir la mécanique, notamment aux jeunes. Pour cette 6^{ème} édition, coup de projecteur sur un thème : l'Industrie du Futur.

Une mobilisation en région

La FIM et le Cetim renouvellent leurs actions en régions. Le principe : un délégué régional du Cetim et/ou de la FIM et un industriel mécanicien présentent la mécanique et ses métiers à des classes de collégiens et lycéens. Par ces rencontres, les partenaires ont pour ambition de faire découvrir aux jeunes un secteur dynamique, résolument tourné vers l'avenir et leur donner envie de s'orienter vers ces professions. Deux régions sont impliquées cette année dans l'opération : Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Des outils pour comprendre

Nouveauté 2016 : la FIM a réalisé un quiz « La mécanique : en route pour le futur ». Grâce à ce support pédagogique, l'intervenant et la classe visitent une usine au travers de deux personnages fictifs, Malika et Julien. Par le biais d'échanges et de questions-réponses avec les professionnels de l'entreprise, ces deux collégiens effectuent un parcours dans l'usine découvrant tour à tour : le bureau d'études, la chaîne de production, le service ressources humaines et les métiers hors-usine. Leurs sont présentés, des métiers innovants, créatifs... et qui recrutent ! Les besoins en recrutement dans les industries mécaniques sont estimés entre 40 000 et 50 000 par an d'ici 2025.

Le rôle des industries mécaniques dans leur quotidien et la place qu'elles occuperont dans l'Industrie du futur sont aussi abordés. Une manière ludique de susciter l'intérêt et la curiosité des jeunes en favorisant l'échange dans les classes.

Cet outil développé par la FIM, en partenariat avec les Industries Technologiques (UIMM) et le comité mécanique Nord-Pas-de-Calais est à découvrir sur www.quizfabulous.fim.net

Une remise de prix en partenariat avec l'Onisep et la Fabrique de l'Industrie

En septembre 2015, la FIM et 7 syndicats adhérents ont lancé avec La Fabrique de l'industrie et l'Onisep la deuxième édition du concours "De l'objet aux métiers, découvrez les technologies des industries mécaniques". Destiné aux collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}, il vise à faire découvrir des industries mécaniques innovantes, indispensables à la fabrication de tous les objets qui nous entourent et recouvrant de multiples métiers. Cette année, 59 classes ont proposé leur projet : un chiffre plus que doublé par rapport à l'édition précédente.

Les prix seront remis le 16 mars 2016 à la Maison de la Mécanique en présence d'Yves Fiorda, vice-président de la FIM en charge de la formation et de la communication, de Vincent Charlet, directeur de La Fabrique de l'industrie et de George Asseraf, directeur de l'Onisep. Une cérémonie clôturée par la remise des prix aux vainqueurs par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education Nationale (sous réserve).

1 Artema, Cisma, FIM AC, GIIN, SNCT, Symop, Unitam.

Courbevoie, le 7 mars 2016

*Contacts presse Isabelle Douvry - Téléphone : 01 47 17 60 30 - E-mail : idouvry@fimeca.org
Anne Gleyze - Téléphone : 01 47 17 60 29 - E-mail : agleyze@fimeca.org Naïma Pinguet -
Téléphone : 06 66 21 91 59 - E-mail : naima.pinguet@lesquadrants.com*

A propos de la FIM

En charge des intérêts économiques et techniques des 27 professions qu'elle regroupe, la Fédération des Industries Mécaniques a pour objectif d'aider les mécaniciens à concevoir, produire et vendre en France et l'international. Elle intervient ainsi sur des sujets d'intérêt commun aux mécaniciens dont elle se fait le porte-parole auprès des structures professionnelles. 1^{er} employeur industriel français avec 640 000 salariés, elle représente 30 300 entreprises et enregistre un CA annuel de 120 milliards d'euros dont près de la moitié à l'export. Plus d'information sur : www.fim.net

A propos du Cetim

A la croisée de la recherche et de l'industrie, le Cetim, institut technologique labellisé Carnot, est le centre d'expertise mécanique français. Outil R&D de plus de 6500 entreprises mécaniciennes, il compte 700 personnes dont plus des 2/3 d'ingénieurs et techniciens, pour 113M€ de chiffre d'affaires. Fédérateur de programmes innovants, il pilote de grands projets industriels ou R&D multipartenaires et ce sur 5 axes principaux : conception, simulation, essais - procédés de fabrication et matériaux - mécatronique, contrôle et mesure - développement durable - management et appui aux pme. www.cetim.fr

ANNEXE 1

ÉVOLUTION DES FACTURATIONS DES INDUSTRIES MÉCANIQUES PAR SECTEURS

Groupes et sous-groupes de la mécanique	2014/2013 en %	2015/2014 en %
ENSEMBLE MECANIQUE	1.7	1.2
Transformation des métaux et Fonderie	1.4	0.1
fonderie	-	-0.7
construction métallique	-1.3	-4.2
chaudronnerie et chauff. centr.	2.8	-1.1
sous traitance	1.5	2.6
articles de ménages	1.7	0.1
Equipement mécanique	1.7	2.6
composants	5.3	-0.5
machines d'usage général *	1.8	7.5
machinisme agricole	-6.9	-7.2
machines outils	3.7	6.8
machines d'usages spécifiques **	-2.0	1.3
Précision	2.5	0.4

Sources : INSEE-FIM

Provisoires

(*) fours, manutention, mat. aéronautique frigorifique, mat. d'emballage, mat. de pesage, mat. chimique ...

(**) mat. btp mines et sidérurgie, mat. alimentaires, mat. textiles et cuir, mat. papier, mat. imprimerie, mat. plastique, moules et modèles ...

ANNEXE 2

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA PRODUCTION 2014/2015 PERSPECTIVES 2016 SECTEURS « TRANSFORMATION DES MÉTAUX » ET « ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE »

L'année 2016 devrait être marquée par une croissance d'environ 1 % pour l'ensemble de l'Europe, avec une stabilisation de la production en Allemagne et une progression dans les autres pays.

SECTEUR « TRANSFORMATION DES MÉTAUX » (% de variation en volume)

	% change of volume	
	2015	2016
AUSTRIA	- 2.0	+ 2.6
DENMARK	+ 0.8	+ 4.7
FRANCE	+ 0.2	+ 1.0
GERMANY	+ 0.6	+ 1.0
SLOVENIA	+ 1.0	+ 0.5
SPAIN	- 1.3	-
TOTAL	0.2	1.3

SECTEUR « ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE » (% de variation en volume)

	% change of volume	
	2015	2016
AUSTRIA	+ 0.5	+ 2.6
DENMARK	+ 2.6	+ 4.9
FRANCE	+ 2.6	+ 2.1
GERMANY	+ 2.0	+ 0.0
SLOVENIA	- 0.5	+ 0.0
SPAIN	+ 0.7	-
TOTAL	+ 2.1	+ 0.9

Source : Orgalime, march 2016



La Fédération des
Industries Mécaniques

membre de



SYNDICATS ADHÉRENTS

Équipements

machines, systèmes de production, composants

AMICS-E&PI Tél. 01 47 17 64 31
Usinage, machines spéciales, procédés industriels

ARTEMA Tél. 01 47 17 63 09
Association des roulements, des transmissions, de l'étanchéité et de la mécatronique associée

AXEMA Tél. 01 42 12 85 90
Union des industriels de l'agro-équipement

CISMA Tél. 01 47 17 63 20
Syndicat des équipements pour la construction, les infrastructures, la sidérurgie et la manutention

FFMI Tél. 01 47 17 63 03
Fédération française des métiers de l'incendie

FIM-ÉNERGÉTIQUE Tél. 01 47 17 62 81
Association syndicale des équipements énergétiques

PROFLUID Tél. 01 47 17 62 98
Association française des pompes et agitateurs, des compresseurs et de la robinetterie

SNCT Tél. 01 47 17 62 71
Syndicat de la chaudronnerie, tuyauterie et maintenance industrielle

SYMACAP Tél. 01 47 17 63 58
Syndicat des constructeurs français de matériel pour le caoutchouc et les matières plastiques

SYMOP Tél. 01 47 17 67 17
Syndicat des machines et technologies de production

SYNEG Tél. 01 47 17 63 62
Syndicat national des équipements des grandes cuisines

UCMTF Tél. 01 47 17 63 45
Union des constructeurs de matériel textile de France

UNICLIMA Tél. 01 45 05 70 00
Applications industrielles en matériels aéronautiques

Transformation

sous-traitance, outillages, articles de ménages

FIM-AC Tél. 01 45 81 25 90
Abrasifs et carbures

FIM MÉTAUX EN FEUILLES Tél. 01 47 17 63 57
Groupement français des industries transformatrices des métaux en feuilles minces

FIM MOULES & PROTOTYPES Tél. 01 47 17 63 57
Association française des industries du moule, modèle et maquette

FIM RESSORTS Tél. 01 47 17 63 57
Syndicat national des fabricants de ressorts

FÉDÉRATION FORGE FONDERIE Tél. 01 47 17 64 17

SIBCO Tél. 03 87 98 98 02
Syndicat national des industriels de boîtes aux lettres et colis

S.N.DEC Tél. 04 50 98 07 68
Syndicat national du décolletage

UITS Tél. 01 47 17 64 35
Syndicat professionnel des industriels des technologies de surfaces

UNIQ Tél. 01 45 63 20 75
Union nationale des industries de la quincaillerie

UNITAM Tél. 01 47 17 64 60
Union des industries d'articles pour la table, le ménage et activités connexes

Précision

optique, santé, instruments de mesure

FABRILABO Tél. 01 47 17 64 05
Chambre syndicale des fabricants et négociants d'appareils de laboratoire

SM Tél. 01 43 34 76 81
Syndicat de la mesure

SNITEM Tél. 01 47 17 63 88
Syndicat national de l'industrie des technologies médicales

SYNAMAP Tél. 01 47 17 64 36
Syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection

